

DyTAEL Tambacounda

CHARTRE D'ENGAGEMENT

*Dynamique pour une Transition Agroécologique Locale à
Tambacounda*

A l'origine de la DyTAEL

En mai 2019, faisant suite à la déclaration de l'État, différentes organisations et plateformes engagées dans l'agroécologie au Sénégal ont décidé de se réunir au sein d'une seule alliance, la Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES), dans le but de **mener une action de dialogue politique avec le Gouvernement** pour une meilleure prise en compte de l'agroécologie dans les politiques publiques. La DyTAES a inscrit entre autres actions dans sa feuille de route la mobilisation des acteurs au niveau local pour accompagner des dynamiques territoriales de mise à l'échelle de l'agroécologie, et ainsi construire des modèles afin d'alimenter le dialogue politique. Cette mobilisation a commencé à se structurer au sein de cadres locaux appelés Dynamique pour la Transition Agroécologique au niveau Local (DyTAEL) dans certaines régions du Sénégal

A Tambacounda, la DyTAEL créée depuis mars 2021 est un réseau qui regroupe une diversité d'acteurs de l'agroécologie. A l'échelle locale, la DyTAEL est considérée comme une « communauté de pratique » et définie comme l'ensemble des communautés paysannes engagées pour une transition agroécologique locale.

La mission de la DyTAEL est le portage du dialogue politique au niveau local pour une mise à l'échelle de la transition agroécologique par la création de synergies entre acteurs et initiatives agroécologiques ; la sensibilisation au niveau local et l'alimentation du plaidoyer national de la DyTAES à partir des initiatives locales documentées.

La DyTAEL, c'est qui ?

La « *Dynamique pour une Transition Agroécologique Locale Tambacounda* » (DyTAEL) est un réseau sans reconnaissance légale, mais structuré, qui regroupe des organisations de producteurs, des ONG intervenant dans la région de Tambacounda, des institutions de recherche et de formation, de quelques privés, des collectivités territoriales et des services techniques, tous engagés pour une transition agroécologique locale.

Sous l'impulsion des membres facilitateurs que sont Am Be Koun-Solidarité, Action Aid, Caritas et Enda Pronat, qui ont été par la suite rejoint par un ensemble d'organisations militant pour une promotion de l'Agroécologie et de l'agriculture durable. Ce groupe ainsi constitué a mis en commun ses connaissances et compétences autour d'une vision et mission commune et d'un plan d'action qui concourent à l'atteinte des objectifs fixés par la DyTAEL.

Notre vision

À l'horizon 2032, la DyTAEL

Avoir une DyTAEL dynamique et inclusive favorisant une meilleure adoption des pratiques agroécologiques (PAE) respectueuses de l'environnement dans les exploitations familiales et utilisant des produits issus de l'agroécologie (AE) dans la région de Tambacounda.

Notre compréhension de l'agroécologie

Il n'existe pas une définition unique de l'agroécologie, mais les membres de la DyTAEL s'accordent sur les principes suivants :

- L'agroécologie n'est pas un retour vers l'agriculture traditionnelle : elle s'inspire des connaissances et des pratiques endogènes tout en mobilisant les apports des sciences pour répondre de manière durable aux enjeux actuels et futurs.
- L'agroécologie propose des systèmes de production alternatifs qui s'inspirent du fonctionnement des écosystèmes pour préserver la biodiversité et optimiser les relations entre agriculture, élevage, foresterie, pêche, environnement, systèmes alimentaires et sociétés.
- 10 éléments définissent les caractéristiques importantes des systèmes et des approches agroécologiques **FAO (2018a)** : *la diversification des systèmes de production, la co-construction des connaissances, les synergies eau-sol-arbres-animaux-plantes, l'utilisation efficiente des ressources, le recyclage de la biomasse et de l'eau, la résilience des systèmes de production, les valeurs humaines et sociales, les cultures et traditions alimentaires, la gouvernance responsable et enfin l'économie circulaire et la solidarité.*
- L'agroécologie constitue une voie crédible pour relever durablement les défis alimentaires, environnementaux et économiques de notre pays.

Notre mission à l'horizon 2032

- Partager des expériences sur l'agroécologie ;
- Porter le plaidoyer pour la transition agroécologique au niveau territorial ;
- Remonter des résultats de terrain au niveau de la DyTAES nationale ;
- Mutualiser les ressources entre différents acteurs de développement pour mettre à l'échelle les initiatives agroécologiques ;
- Renforcer les synergies d'action entre les différents acteurs de développement intervenants dans la zone

Cette mission contribue à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable de l'agenda transformateur 2030.

Les principes qui nous unissent

1. Complémentarité des membres ;
2. Respect de l'autonomie d'action et la libre expression des membres ;
3. Horizontalité des relations entre membres ;
4. La DyTAEL ne se substitue pas à ses membres.

Notre mode d'action

- Accompagner **les représentants gouvernementaux locaux et nationaux** et les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique du territoire de Tamba dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et mesures pour la réussite de la transition agroécologique ;
- Alimenter le dialogue politique national à travers la remontée d'information à la DyTAEL ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du département de Tamba pour améliorer leur prise de conscience sur la nécessaire transition agroécologique ;
- Partager nos expériences, établir et développer des alliances stratégiques pour renforcer le cadre de concertation au niveau local
- Contribuer à éclairer les décisions des politiques et participer à des cadres de dialogue au niveau sous-régional et international en vue de rendre les cadres réglementaires plus favorables à la TAE.

Le rôle des différentes instances de la DyTAEL

- **Une Assemblée Générale (AG)** composée de tous les membres de la DyTAEL qui ont adhéré à cette Charte d'engagement. L'AG valide les adhésions qui ont été validées par le comité de pilotage. Elle se réunit de manière ordinaire une fois tous les deux ans et de manière extraordinaire au besoin, pour décliner les grandes orientations de la DyTAEL, revoir sa mission, ses objectifs, etc. ;
- **Un Comité de Pilotage (COFIL)** représentant la diversité des acteurs. Les responsables mandatés par ces organisations ou leurs suppléants sont mobilisés pour les prises de décisions et la validation des plans d'actions. Les membres du comité de pilotage sont responsables de :
 - o La mise en œuvre du plan d'action et des activités de la DyTAEL ;
 - o La mobilisation de fonds pour le bon déroulement des activités de la DyTAEL ;
 - o L'approfondissement de la cartographie des acteurs de l'agroécologie susceptibles de rejoindre la DyTAEL Tamba ;
 - o La communication interne et externe de la DyTAEL ;
 - o L'élaboration de rapports fidèles des activités de la dynamique ;
 - o La validation provisoire des nouvelles adhésions en attendant l'AG annuelle ;
- **Un Comité Technique (CT)** ou scientifiques dont la mission est le partage d'expériences et de compétences technique relatives aux bonnes pratiques agroécologiques et propres à la zone (ou adaptées à la zone) ;
 - o Proposition de fiche de BPAE

- Organisation des visites d'échanges
 - Animation scientifique/ technique durant les ateliers
- **Un Comité Politique (CP)** : Constitué de leaders politiques locales, ce comité est chargé de créer un cadre de dialogue politique auprès des autorités locales compétentes afin de positionner les préoccupations de la DyTAEL dans leurs priorités.

Quelles organisations peuvent adhérer à la DyTAEL ?

Peut être membre de la DyTAEL, toute organisation de la liste suivante qui adhère et contribue à la mise en œuvre des valeurs suivantes :

- La reconnaissance et le soutien aux exploitations familiales, en particulier à travers l'amélioration, la sécurisation et leur accès aux moyens de production, en particulier à la terre, à l'eau, aux semences, aux ressources pastorales et halieutiques, au matériel agricole et aux investissements structurants ;
- La promotion de la souveraineté alimentaire via la participation des peuples aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, le développement de chaînes de valeur/filières locales dans tout ou partie de ses différents maillons, notamment celui d'une transformation locale créatrice d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, et la promotion du consommateur local ;
- La transition vers un modèle de production agroécologique rentable, plus sain et durable, qui prend en compte la protection, la restauration et la gestion durable de nos ressources naturelles (sols, eau, végétation, agrosystèmes locaux, ressources pastorales et halieutiques), la promotion de pratiques d'adaptation/atténuation vis à vis des changements climatiques, la réduction de la dépendance aux pesticides et engrais minéraux et la reconstruction des synergies entre secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Ces organisations peuvent être :

- Organisation sénégalaise formalisée de producteurs/trices, transformateurs/trices ou de consommateurs/trices,
- Réseau national ou international de la société civile,
- ONG ou association sénégalaise ou internationale représentée au Sénégal et autorisée à y travailler,
- Institution de recherche et/ou de formation sénégalaise ou internationale qui ont des représentants au Sénégal et autorisées à y exercer,
- Collectivité territoriale sénégalaise (communes et départements),
- Association de Parlementaires sénégalais.

Les personnes ressources, entreprises privées sénégalaises ou internationales basées au Sénégal, les associations de Parlementaires sénégalais et les Partenaires Techniques et Financiers peuvent être des « membres associés », c'est à dire qu'ils pourront participer aux assemblées à titre d'observateurs/conseillers, sans droit de prendre part aux prises de décision.

Comment devenir membre ?

Les organisations souhaitant rejoindre la DyTAEL, sont invitées à contacter le COPIL de la DyTAEL en adressant une lettre d'intention qui décrit brièvement leur structure, leur intérêt à adhérer et leur contribution potentielle à la DyTAEL. La demande d'adhésion sera étudiée par le comité de pilotage dans un délai maximal de 3 mois. La validation provisoire de l'adhésion sera étudiée par l'Assemblée Générale suivante pour donner une réponse définitive.

Ainsi en adhérant à la DyTAEL, mon organisation s'engage à :

La DyTAEL vise à renforcer les synergies entre différentes organisations pour accentuer la force du plaidoyer et l'impact des initiatives, et ainsi maximiser la mise en œuvre d'une transition agroécologique au Sénégal. *C'est pourquoi, l'adhésion à la DyTAEL implique d'agir au travers d'actions collaboratives concrètes.* En ce sens, les membres de la DyTAEL sont dits 'actifs' et participent à la concrétisation des actions des feuilles de route qui seront élaborées.

Ainsi, en adhérant à la DyTAEL, l'organisation s'engage à :

- Œuvrer pour la promotion de l'agroécologie ;
- Respecter les valeurs de la DyTAEL ;
- Participer aux réunions auxquelles l'organisation est invitée par le COPIL ;
- Contribuer techniquement et/ou financièrement à la mise en œuvre du plan d'action de la DyTAEL ;
- Porter le discours politique de la DyTAEL aux niveaux local, national, sous régional et international ;
- Contribuer au rapport de la DyTAEL en fournissant les informations sur les activités réalisées ;
- Diffuser les productions de la DyTAEL.

Adhésion aux principes de la Charte

Je soussigné(e).....

Engage mon organisation :

à respecter les principes de la charte d'engagement de la DyTAEL Tambacounda.

Fait à,

le.....

Signature et cachet :